

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 78 (1969)
Heft: 5

Artikel: Zermatt accueille la 84e assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683864>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

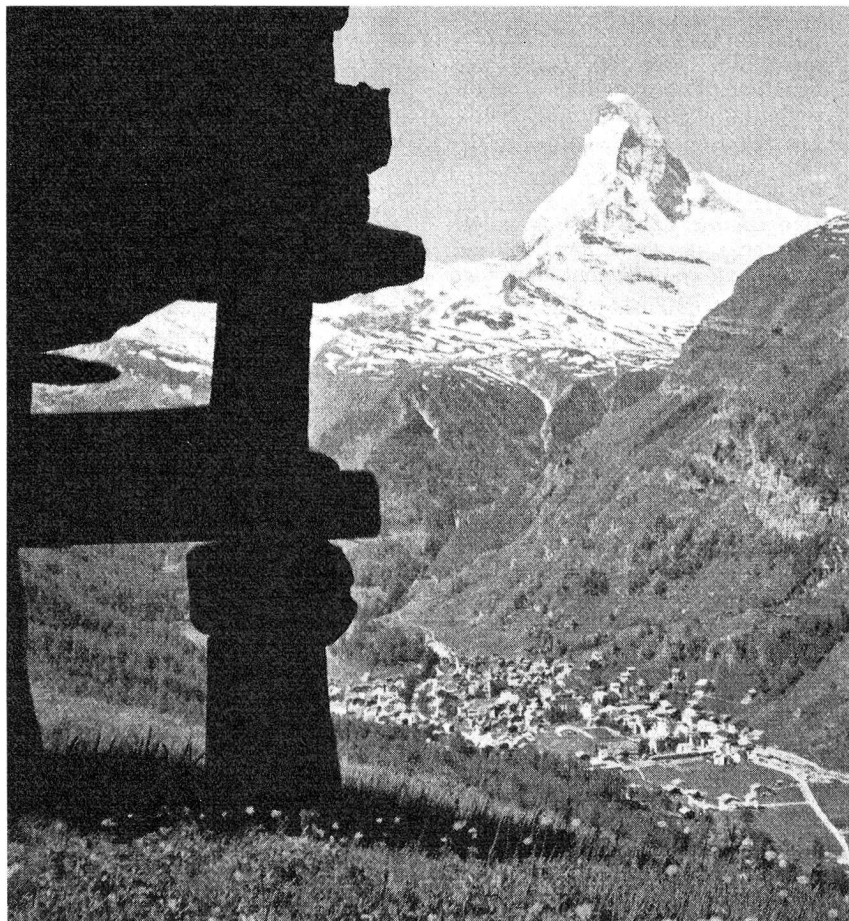
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Zermatt accueille la 84e Assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse

Les 14 et 15 juin 1969, l'Assemblée ordinaire des délégués de la Croix-Rouge suisse, réunie à Zermatt, était l'hôte de la section de Brigue/Haut-Valais qui, se faisant l'interprète de la population valaisanne, a tenu par ce geste à remercier la Croix-Rouge suisse dans son ensemble de l'aide apportée au Valais à l'occasion notamment de l'épidémie de typhus de 1963 et de la catastrophe de Mattmark de 1965. Ce Congrès, remarquablement organisé, laissera un lumineux souvenir à tous ceux qui y ont pris part.



Plus de 290 participants: membres d'honneur, membres du Conseil de Direction, délégués des sections et des institutions auxiliaires, membres des Commissions, représentants des autorités fédérales, cantonales et communales, des organisations Croix-Rouge internationales et d'organisations amies se sont retrouvés à Zermatt, les 14 et 15 juin 1969, à l'occasion de la 84e Assemblée ordinaire des délégués de la CRS qui, pour la 3e fois, tenait ses assises au Valais et était cette fois-ci l'hôte de la section de Brigue/Haut-Valais, présidée par le Dr Philipp Anderreggen. Au nombre des hôtes d'honneur, le président releva notamment la présence du Colonel-divisionnaire R. Käser, médecin en chef de l'armée, représentant le Conseil fédéral, du conseiller d'Etat Bender, représentant le Gouvernement du canton du Valais, de M. Josef Aufdenblatten, président de la Commune de Zermatt, ainsi que celle des porte-parole du Comité international de la Croix-Rouge, de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et de nombreuses organisations suisses. Au programme de la première partie de la manifestation qui débuta le samedi à 16 heures figurait comme de coutume l'examen des points statutaires.

Après l'audition de l'allocution d'ouverture du président de la Croix-

Rouge suisse, Prof. Hans Haug, dont nous reproduisons plus loin l'essentiel, les participants furent appelés à voter l'approbation du rapport et des comptes annuels 1968, ainsi que le budget 1969 que commenta en détail le trésorier général, M. H.-B. Gamper. Les comptes annuels de la Croix-Rouge suisse mettent en évidence une très sensible augmentation du chiffre d'affaires et une légère diminution du montant du bilan.

Le chiffre d'affaires s'élève à 33 103 000 fr., accusant une augmentation de presque 42 % par rapport à 1967.

Le montant du bilan, en diminution de 10 % est de 28 899 000 fr.

Cette situation est due à l'énorme accroissement des prestations du Service de la transfusion de sang mais aussi au fait que par suite de l'achèvement de la construction du nouveau Laboratoire central du Service de la transfusion de sang, à Berne, la réserve de 5 141 700 fr. constituée à cet effet a été utilisée selon sa destination. Nous relevons ci-dessous quelques chiffres du compte pertes et profits:

— Les dépenses engagées en faveur des soins aux malades se montent à 1 271 000 fr. au total. Elles ont été partiellement couvertes par une contribution fédérale de 194 000 fr. et par des subsides des

cantons au montant global de 283 000 fr.

— Le résultat des ventes des produits du Laboratoire central du Service de la transfusion de sang a passé de 7 621 000 fr. en 1967 à 10 806 000 fr. en 1968.

Les dépenses ont augmenté en proportion: de 7 872 000 fr. en 1967, elles ont été de l'ordre de 10 554 000 fr. en 1968.

Les recettes d'exploitation de 252 000 fr. qui en résultent ont permis de couvrir le déficit de 251 000 fr. enregistré au cours du précédent exercice. Le solde a été mis en réserve pour les besoins du Service de transfusion de sang.

— Notre service social a remis à des familles suisses des lits, de la literie, des armoires, des machines à coudre et des vêtements d'une valeur totale de 220 000 fr.

— Une somme de 1 700 000 fr. a été consacrée aux interventions de la CRS au Nigéria et au Biafra.

— L'activité déployée au Vietnam a entraîné des dépenses de 1 450 000 francs.

— 550 000 fr. ont été consacrés à l'aide aux réfugiés tibétains.

— Des secours divers d'une valeur de 500 000 fr. ont été envoyés au Proche-Orient.

- Grâce à la générosité de notre population, les victimes du tremblement de terre de Sicile ont bénéficié de secours divers, représentant une somme de 1 337 000 fr.
- Les frais de notre équipe médicale au Congo se sont élevés à 930 000 fr.
- Une somme de 200 000 fr. a été consacrée à l'amélioration des conditions de logement dans des régions retirées de Grèce.

En 1968, la Croix-Rouge suisse a bénéficié de dons et de legs sans affectation spéciale au montant de 297 000 fr. Le produit net de la Collecte de mai a rapporté à la CRS un montant de 921 000 fr., après déduction des quotes-parts revenant aux sections et à l'Alliance suisse des Samaritains. La subvention annuelle que la Confédération remet à notre Société nationale de Croix-Rouge se monte à 110 000 fr.

L'assemblée procéda ensuite à la nomination de deux nouveaux membres du Conseil de Direction qui sont: M. *Rudolf Huber*, ingénieur EPF, président de la section de Zurich, et M. *Max Reber*, avocat et notaire, président de la section de Soleure; ce dernier fut en outre élu au Comité central de la Croix-Rouge suisse, en remplacement du *Prof. F.-T. Wahlen* qui faisait partie de cet organe et du Conseil de direction depuis 1966 et que la 84e assemblée des délégués a nommé membre

d'honneur de la CRS en témoignage de gratitude pour les éminents services qu'il a rendus à notre Institution au cours de son trop bref mandat au sein de nos organes dirigeants mais du temps aussi où il était à la tête du Département politique fédéral. Le Professeur *Wahlen* a exprimé le désir de se retirer pour pouvoir se vouer entièrement à deux très importantes tâches de caractère national qui l'attendent et pour donner également à des forces plus jeunes la possibilité de se vouer à la cause de la Croix-Rouge suisse.

Deux sections, soit celles de *Freiamt* et de *Monthey* ont été désignées pour faire partie, pour les exercices 1969/70/71, de la Commission de contrôle de gestion, en remplacement des sections des Grisons et du *Mendrisiotto* arrivées au terme de leur mandat statutaire de trois ans.

Depuis 14 ans, la vérification des comptes annuels de la Croix-Rouge suisse était confiée à la Société suisse de revision S.A., à Berne, qui s'est toujours acquittée de son mandat à la satisfaction générale. Comme il est juste néanmoins que la Croix-Rouge suisse, en tant qu'institution nationale, fasse appel aux services d'entreprises diverses, l'Assemblée des délégués 1969 a décidé de confier désormais le contrôle des comptes de notre Société à une nouvelle Fiduciaire Générale S.A., dont le siège central se trouve à Zurich.

La deuxième partie de la manifestation débuta le dimanche matin par un culte œcuménique célébré par le Rvd. *Prieur Emonet* et le Pasteur *Zbinden*.

Sous le titre: «Le Valais d'hier et d'aujourd'hui», l'écrivain valaisan bien connu M. *Maurice Zermatten* brossa un vivant tableau d'une région de Suisse que chacun aime mais ne connaît pas toujours dans ses structures profondes et véritables.

Le *Colonel-divisionnaire R. Käser*, médecin en chef de l'armée, apporta ensuite aux participants les saluts du Conseil fédéral en soulignant une fois de plus l'importance que l'existence et le travail de la Croix-Rouge suisse revêtent pour la nation. Son allocution fut suivie de celle de M. *Jean-S. Pictet*, directeur au CICR et de M. *William Dabney*, sous-secrétaire général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge qui relevèrent l'heureuse collaboration qui lie les trois institutions de la Croix-Rouge ayant leur siège en Suisse.

La partie officielle de la 84e Assemblée des délégués prit fin à l'issue de l'apéritif offert au *Gornergrat* par la Commune de *Zermatt*.

*

La 85e Assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse aura lieu à Berne les 28 et 29 juin 1970, sous les auspices de la section de *Berne-Mittelland*.

En marge d'une année d'activité, le président de la Croix-Rouge suisse fait brièvement le point de la situation:

Ouvrant cette 84e Assemblée des délégués, le Prof. Hans Haug rappelle qu'il ne voudrait point rompre la tradition qui veut qu'à cette occasion, le Président de la Croix-Rouge suisse fasse un bref rappel du travail accompli au cours des 12 mois écoulés et le point des tâches qui attendent notre institution dans le proche avenir. Nous lui laissons la parole:

Mesdames, Messieurs,

Sur la base d'une décision de l'assemblée extraordinaire des délégués qui s'est tenue à Berne, le 4 février 1968, le Comité central a institué une *Commission d'étude* chargée d'examiner tous les aspects d'une éventuelle réorganisation de la Croix-Rouge suisse et de présenter un rapport écrit sur le résultat de ses travaux. La Commission qui a com-

mencé son activité à la fin de l'année dernière, a poursuivi dès lors activement ses travaux en espérant pouvoir si possible mettre au point d'ici à fin 1969 son rapport et ses propositions. Il est prévu de soumettre, au début de 1970, le rapport de la Commission d'étude à l'examen du Comité central et du Conseil de Direction, de telle sorte que ce rapport et la prise de position des organes dirigeants de la CRS puissent être présentés en juin, à la prochaine assemblée des délégués.

On s'accorde à estimer que le but principal des efforts fournis dans le sens d'une réorganisation est de décrire de manière nouvelle le champ d'activité de la CRS et d'accroître le potentiel d'action de son organisation; ceci concerne aussi bien ses sections que son organisation centrale et la collaboration avec les institutions auxiliaires. La réorganisation doit également viser à renforcer les liens qui unissent la

Croix-Rouge suisse au peuple suisse, car le nombre des femmes, des hommes et des adolescents qui connaissent notre travail et nos principes ou participent activement à l'accomplissement de nos tâches est encore beaucoup trop bas.

L'accroissement du potentiel d'action de la CRS et le renforcement de ses liens avec le peuple suisse répondent à une nécessité. Cette nécessité n'est pas dictée en première ligne par le désir de notre Institution de s'affirmer et de continuer à se développer sainement; elle est due aussi aux besoins des hommes qui, en Suisse et à l'étranger, souffrent, sont opprimés ou sont handicapés. Ce sont les besoins qui nous sont signalés ou qui nous seront signalés encore qui provoquent une extension et un renforcement du travail Croix-Rouge. La CRS ne peut faire abstraction de ces besoins si elle ne veut pas se faire reprocher — aujourd'hui ou plus tard — qu'elle a manqué à sa